

OFFRE PUBLIQUE MIXTE
A TITRE PRINCIPAL, ASSORTIE A TITRE SUBSIDIAIRE
D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ECHANGE
ET D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT
DANS LA LIMITE GLOBALE DE 60% EN ACTIONS ECONOCOM ET DE 40% EN NUMERAIRE

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE OSIATIS



INITIEE PAR

ECONOCOM GROUP SA/NV



**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT
JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA SOCIETE OSIATIS**



Le présent document relatif aux autres informations de la société Osiatis a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 2 octobre 2013, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à l'article 6 de l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006 de l'AMF. Ce document a été établi sous la responsabilité d'Osiatis.

Le présent document complète la note en réponse de la société Osiatis visée par l'AMF le 1^{er} octobre 2013 sous le numéro 13-520, en application de la décision de conformité du même jour (la « **Note en Réponse** »).

Des exemplaires du présent document ainsi que de la Note en Réponse sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et d'Osiatis (www.osiatis.com). Ils peuvent également être obtenus sans frais sur simple demande auprès de :

Osiatis

1, rue du Petit Clamart
78140 Vélizy Villacoublay

Un communiqué sera diffusé conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE	3
1. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF.....	4
1.1 IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES D'OSIATIS	5
1.1.1 Capital social	5
1.1.2 Répartition du capital et des droits de vote.....	5
1.1.3 Pacte d'actionnaires.....	6
1.1.4 Opérations de la Société sur ses propres actions	7
1.1.5 Franchissement de seuils	7
1.2 INFORMATIONS RELATIVES À LA SITUATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE D'OSIATIS	7
1.3 DIRECTION ET CONTRÔLE D'OSIATIS	8
1.3.1 Directoire.....	8
1.3.2 Conseil de surveillance.....	8
1.4 FACTEURS DE RISQUE	9
1.4.1 Risques de liquidité	9
1.4.2 Risques de taux d'intérêt	11
1.4.3 Risques de taux de change.....	12
1.4.4 Risques actions	12
1.4.5 Risques liés aux engagements hors-bilan	13
1.5 INFORMATIONS RELATIVES AUX LITIGES.....	13
1.6 LISTE RÉCAPITULATIVE DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL	13
1.7 INFORMATION PÉRIODIQUE ET PERMANENTE PUBLIÉE DEPUIS LE RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL	16
1.8 PERSPECTIVES.....	18
1.9 CALENDRIER DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE À VENIR	18
2. PERSONNES RESPONSABLES.....	18
2.1 NOM ET FONCTION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DES INFORMATIONS RELATIVES À OSIATIS	18
2.2 ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DES INFORMATIONS RELATIVES À OSIATIS	18

PREAMBULE

En application du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 233-1 2° et 234-2 du règlement général de l'AMF, la société Econocom Group SA/NV, société anonyme de droit belge, dont le siège social est situé 5 place du Champ de Mars, 1050 Bruxelles, immatriculée au Registre central des entreprises de Bruxelles sous le numéro 0422 646 816 (RLE Bruxelles), et dont les actions sont admises aux négociations à Bruxelles sur le compartiment B du marché réglementé Euronext opéré par NYSE Euronext sous le code ISIN BE0974266950 (« **Econocom** » ou l'« **Initiateur** »), s'est engagée de manière irrévocable à l'égard des actionnaires de la société Osiatis, société anonyme de droit français au capital de 16.633.400 euros divisé en 16.633.400 actions, dont le siège social est situé 1, rue du Petit Clamart, 78140 Vélizy-Villacoublay, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 326 242 419, et dont les actions sont admises aux négociations sur le compartiment C du marché réglementé Euronext opéré par NYSE Euronext Paris sous le code ISIN FR0004044337 (« **Osiatis** » ou la « **Société** »), à acquérir la totalité de leurs actions Osiatis dans le cadre de l'offre publique décrite ci-après (l'« **Offre** »).

Dans ce contexte, Oddo Corporate Finance a, en tant qu'établissement présentateur de l'Offre, déposé auprès de l'AMF pour le compte d'Econocom le projet d'Offre le 13 septembre 2013. Oddo Corporate Finance garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par Econocom dans le cadre de l'Offre conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF.

A titre principal, Econocom offre irrévocablement aux actionnaires d'Osiatis d'apporter leurs actions Osiatis à Econocom et de recevoir en contrepartie 1 action Econocom à émettre et 4 euros pour 1 action Osiatis (l'« **Offre Mixte Principale** »).

Afin de mieux répondre aux attentes des actionnaires d'Osiatis qui souhaiteraient bénéficier d'une proportion différente d'actions Econocom et de numéraire, sans toutefois altérer la proportion globale de 60% en actions Econocom et 40% en numéraire, l'Initiateur a assorti l'Offre Mixte Principale à titre subsidiaire d'une offre publique d'échange et d'une offre publique d'achat (les « **Offres Subsidiaires** »), dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Offre publique d'échange à titre subsidiaire (l'« **OPE Subsidiaire** ») : dans la limite définie ci-dessus, l'Initiateur offre aux actionnaires d'Osiatis d'apporter leurs actions Osiatis à Econocom et de recevoir en contrepartie 5 actions Econocom à émettre pour 3 actions Osiatis ;
- Offre publique d'achat à titre subsidiaire (l'« **OPA Subsidiaire** ») : dans la limite définie ci-dessus, l'Initiateur offre aux actionnaires d'Osiatis d'apporter leurs actions Osiatis à Econocom et de recevoir en contrepartie 10 euros pour 1 action Osiatis.

Il est précisé que, globalement, il est offert par l'Initiateur 1 action Econocom et 4 euros par action Osiatis apportée à l'Offre, soit, au total, l'émission d'autant d'actions Econocom que d'actions Osiatis apportées à l'Offre et le versement d'une somme totale correspondant au nombre d'actions Osiatis apportées à l'Offre multiplié par 4 euros, soit les mêmes conditions économiques que celles offertes à chaque Cédant dans le cadre de l'Acquisition (tels que ces termes sont définis ci-après).

Les actionnaires d'Osiatis peuvent apporter leurs actions Osiatis soit à l'Offre Mixte Principale, soit à l'une et / ou à l'autre des Offres Subsidiaries, soit à l'Offre Mixte Principale et à l'une et / ou à l'autre des Offres Subsidiaries.

Les actions Osiatis apportées à l'Offre Mixte Principale seront intégralement servies conformément à cette offre.

Les Offres Subsidiaires feront l'objet, le cas échéant, d'un mécanisme de réduction afin d'obtenir :

- un montant total en numéraire à payer au titre de l'Offre égal au montant qui aurait été obtenu si tous les actionnaires d'Osiatis ayant apporté à l'Offre avaient apporté leurs actions à l'Offre Mixte Principale ; et
- un nombre total d'actions Econocom à émettre au titre de l'Offre égal au nombre qui aurait été obtenu si tous les actionnaires d'Osiatis ayant apporté à l'Offre avaient apporté leurs actions à l'Offre Mixte Principale.

L'Offre est réalisée selon la procédure simplifiée conformément aux articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

L'Offre est ouverte pour une période de 20 jours de négociation.

L'Offre porte sur la totalité des actions Osiatis en circulation non détenues par Econocom à la date de dépôt de l'Offre, soit sur la base du capital social de la Société à la date du dépôt de l'Offre, 8.000.845 actions Osiatis dont 1.253.653 actions Osiatis auto-détenues. Toutefois, la Société a indiqué à la suite de la réunion du conseil de surveillance du 12 septembre 2013 qu'elle n'apporterait pas à l'Offre les 1.253.653 actions Osiatis auto-détenues.

Conformément aux dispositions de l'article 234-2 du règlement général de l'AMF, le dépôt de l'Offre fait suite au franchissement par Econocom du seuil de 30% du capital et des droits de vote d'Osiatis à la suite de l'acquisition, le 12 septembre 2013, auprès de Butler Management Ltd. (« **BML** »), Messieurs Walter Butler, Laurent Parquet, Robert Aydabirian, Jean-Maurice Fritsch et Bruno Grossi (ensemble, les « **Cédants** »), principaux actionnaires d'Osiatis, de blocs d'actions Osiatis représentant au total 8.632.555 actions Osiatis, soit 51,90% du capital et 50,06% des droits de vote d'Osiatis¹ (l'« **Acquisition** »), Econocom ayant également acquis le 12 septembre 2013 auprès des Cédants et de managers du groupe Osiatis l'intégralité des 1.535.000 bons de souscription d'actions Osiatis non cotés émis par la Société le 28 février 2011 (les « **BSA** »).

Les modalités de rapprochement entre Econocom et Osiatis sont décrites au paragraphe 1.2.1 de la Note en Réponse.

1. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, il est précisé que les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables d'Osiatis incorporent par référence le document de référence, enregistré auprès de l'AMF le 30 avril 2013 sous le numéro D.13-0473 et mis à disposition sur le site de l'AMF (le « **Document de Référence** ») et le rapport financier semestriel au 30 juin 2013 qui a été diffusé le 28 août 2013 (le « **Rapport Financier Semestriel** »).

¹ Les pourcentages de droits de vote indiqués ont été calculés sur la base des droits de vote théorique conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF.

Le Document de Référence et le Rapport Financier Semestriel sont disponibles sur le site internet d'Osiatis (www.osiatis.com) et peuvent être obtenus sans frais au siège social de la Société sis 1, rue du Petit Clamart, 78140 Vélizy Villacoublay.

Il n'est pas survenu, depuis le 30 avril 2013, date de dépôt du Document de Référence de la Société auprès de l'AMF, de fait ou d'évènement dont l'importance nécessiterait une mise à jour, autre que les éléments indiqués ci-après et en préambule du présent document.

1.1 Identité et caractéristiques d'Osiatis

Aucune modification substantielle n'a été apportée aux caractéristiques d'Osiatis telles que mentionnées dans le Document de Référence à l'exception de celles détaillées ci-après :

1.1.1 *Capital social*

Le capital social d'Osiatis s'élève à 16.633.400 euros divisé en 16.633.400 actions d'une valeur nominale d'un euro chacune, entièrement souscrites, libérées et toutes de même catégorie, et le nombre de droits de vote théorique s'établit à 17.243.767 (dont 1.253.653 au titre d'actions autodétenues privées de droit de vote).

Osiatis n'a pas émis de valeurs mobilières, de droits ou de titres donnant accès, immédiatement ou à terme, à son capital social, à l'exception des BSA, chaque BSA donnant droit au maximum à une action.

1.1.2 *Répartition du capital et des droits de vote*

Au 11 septembre 2013, avant la réalisation de l'Acquisition, le capital social et les droits de vote d'Osiatis étaient répartis comme suit:

Actionnaires	Répartition du capital au 11 septembre 2013		Répartition des droits de vote au 11 septembre 2013	
	Nombre	%	Nombre	%
BML	7.378.278	44,36%	7.378.278	39,87%
Walter Butler	1	0,00%	2	0,00%
<i>Sous-total Walter Butler</i>	<i>7.378.279</i>	<i>44,36%</i>	<i>7.378.280</i>	<i>39,87%</i>
Robert Aydabirian	836.000	5,03%	1.672.000	9,04%
Groupe familial Fritsch	306.999	1,84%	613.998	3,32%
<i>Sous-total concert (BML, Walter Butler, Robert Aydabirian et Jean-Maurice Fritsch)</i>	<i>8.521.278</i>	<i>51,23%</i>	<i>9.664.278</i>	<i>52,23%</i>
Groupe familial Grossi	1.400	0,01%	2.800	0,02%
Groupe familial Parquet	109.877	0,66%	219.754	1,19%
Econocom	0	-	0	-

Autodétention Osiatis	1.253.653	7,54%	1.253.653	6,77%
Public	6.747.192	40,56%	7.363.684	39,79%
Total	16.633.400	100%	18.504.169	100%

Au 12 septembre 2013, après réalisation de l'Acquisition, le capital social et les droits de vote d'Osiatis étaient répartis comme suit :

Actionnaires	Répartition du capital après le 12 septembre 2013		Répartition des droits de vote après le 12 septembre 2013	
	Nombre	%	Nombre	%
BML	0	-	0	-
Walter Butler	0	-	0	-
Sous-total Walter Butler	0	-	0	-
Robert Aydabirian	0	-	0	-
Groupe familial Fritsch	0	-	0	-
Sous-total concert (BML, Walter Butler, Robert Aydabirian et Jean-Maurice Fritsch)	0	-	0	-
Groupe familial Grossi	0	-	0	-
Groupe familial Parquet	0	-	0	-
Econocom	8.632.555	51,90%	8.632.555	50,06%
Autodétention Osiatis	1.253.653	7,54%	1.253.653	7,27%
Public	6.747.192	40,56%	7.357.559	42,67%
Total	16.633.400	100%	17.243.767	100%

1.1.3 Pacte d'actionnaires

Le 19 décembre 2012, un pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert a été conclu entre Monsieur Walter Butler et les sociétés WB Finance et Partenaires et Amstar Entreprises (auxquelles s'est substituée BML à la suite de l'apport par WB Finance et Partenaires et Amstar Entreprises de leurs actions Osiatis à BML) de première part, et Messieurs Robert Aydabirian et Jean-Maurice Fritsch de seconde part, vis-à-vis de la Société².

Ce pacte est décrit au paragraphe 4.2.4.1. du Document de Référence.

² Voir avis AMF D&I 213C0039 en date du 8 janvier 2013.

Les parties au pacte ayant cédé l'intégralité de leurs titres Osiatis à Econocom dans le cadre de l'Acquisition, ce pacte est devenu sans objet³.

Il n'existe pas d'autres accords entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions relatives aux transferts d'actions ou à l'exercice des droits de vote.

1.1.4 Opérations de la Société sur ses propres actions

Aux termes de la réunion de son conseil de surveillance du 12 septembre 2013, la Société a indiqué qu'elle n'apporterait pas à l'Offre les 1.253.653 actions qu'elle détient.

Par ailleurs, le contrat de liquidité en date du 7 novembre 2005 destiné à assurer la liquidité du marché de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'animation de marché a été suspendu à compter de l'annonce de l'Offre et le sera jusqu'à la date de publication des résultats de l'Offre.

1.1.5 Franchissement de seuils

Depuis la date de dépôt du Document de Référence, la Société a été informée des franchissements de seuils légaux suivants :

Franchissement de seuils par	Franchissement de seuils notifié auprès de l'AMF	Date du franchissement	Nombre d'actions déclaré	% du capital	% des droits de vote
Econocom	5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 1/3 et 50% du capital et des droits de vote à la hausse	12 septembre 2013	8.632.555	51,90%	50,06%
BML	1/3, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote à la baisse	12 septembre 2013	0	0,00%	0,00%
Robert Aydabirian	5% du capital et des droits de vote à la baisse	12 septembre 2013	0	0,00%	0,00%
Concert composé de BML, de Monsieur Walter Butler, Monsieur Robert Aydabirian et Monsieur Jean-Maurice Fritsch	50%, 1/3, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote à la baisse	12 septembre 2013	0	0,00%	0,00%

1.2 Informations relatives à la situation comptable et financière d'Osiatis

Les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2012 ainsi que le rapport des commissaires aux comptes y afférent, figurent en annexe du Document de Référence.

Les comptes consolidés semestriels au 30 juin 2013 ainsi que le rapport des commissaires aux comptes y afférent, figurent dans le Rapport Financier Semestriel.

³ Voir avis AMF D&I 213C1400 en date du 19 septembre 2013.

1.3 Direction et contrôle d'Osiatis

Osiatis est contrôlée par Econocom depuis le 12 septembre 2013.

1.3.1 Directoire

La composition du directoire n'a pas été modifiée à la suite de l'Acquisition. Toutefois, l'Initiateur a indiqué que cette composition pourrait être amenée à évoluer dans le cadre d'une réflexion initiée sur la structure juridique du nouveau groupe.

A la date du présent document, le directoire est composé de deux membres, à savoir :

- Jean-Maurice Fritsch, président du directoire, nommé pour la première fois dans cette fonction le 22 avril 2008 avec effet au 1^{er} mai 2008, pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 30 avril 2012 ; puis renouvelé le 20 mars 2012 avec effet au 1^{er} mai 2012 pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 30 avril 2016 ; et
- Bruno Grossi, directeur général, nommé pour la première fois dans cette fonction le 12 juillet 2010 et confirmé le 20 avril 2011 dans ses fonctions pour la durée restant à courir de son mandat de membre du directoire ; puis renouvelé le 20 mars 2012 avec effet au 1^{er} mai 2012 pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 30 avril 2016.

1.3.2 Conseil de surveillance

A la suite de l'Acquisition, et aux termes du conseil de surveillance en date du 12 septembre 2013 :

- la société WB Finance et Partenaires, représentée par Pierre Costes, a démissionné de ses fonctions de membre du conseil de surveillance et Monsieur Jean-Louis Bouchard, président du conseil d'administration et administrateur délégué d'Econocom, a été coopté en qualité de nouveau membre du conseil de surveillance pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
- Madame Karin Jacquemart-Pernod a démissionné de ses fonctions de membre du conseil de surveillance et Monsieur Jean-Philippe Roesch, administrateur délégué d'Econocom, a été coopté en qualité de nouveau membre du conseil de surveillance pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
- Monsieur Robert Aydabirian a démissionné de ses fonctions de membre du conseil de surveillance et Madame Véronique di Benedetto, administrateur exécutif d'Econocom, a été coopté en qualité de nouveau membre du conseil de surveillance pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
- Monsieur Laurent Parquet a démissionné de ses fonctions de membre du conseil de surveillance et Monsieur Bruno Lemaistre, administrateur délégué d'Econocom, a été coopté en qualité de nouveau membre du conseil de surveillance pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée

générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;

- Monsieur Walter Butler a démissionné de ses fonctions de membre du conseil de surveillance.

Au cours de cette même réunion du conseil de surveillance, Monsieur Jean-Louis Bouchard a été désigné président du conseil de surveillance et Monsieur Jean-Philippe Roesch, vice-président du conseil de surveillance.

A la date du présent document, le conseil de surveillance de la Société est en conséquence composé comme suit :

- Monsieur Jean-Louis Bouchard, président du conseil de surveillance ;
- Monsieur Jean-Philippe Roesch, vice-président du conseil de surveillance ;
- Madame Véronique di Benedetto ;
- Monsieur Bruno Lemaistre ;
- Monsieur Gérard Jousset, membre indépendant.

1.4 Facteurs de risque

Les risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité d'Osiatis, sa situation financière, ses résultats ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs sont décrits dans le Document de Référence. Seuls ceux nécessitant une mise à jour substantielle à la date de dépôt du présent document sont détaillés ci-après. Osiatis considère qu'il n'y a pas de risques significatifs autres que ceux ainsi présentés.

1.4.1 Risques de liquidité

Le groupe Osiatis (le « **Groupe** ») a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. En outre, les banques du Groupe sont notoirement connues et ne présentent, à la connaissance de la Société, aucun risque de solvabilité à ce jour.

(a) Les emprunts

Les dettes bancaires des sociétés de l'ancien Groupe Focal ont été intégralement remboursées conformément aux dispositions prévues lors du réaménagement de la dette.

Les modalités de remboursement des emprunts d'Osiatis France (solde de 1,6 M€ au 30/06/2013) seraient susceptibles d'être modifiées en cas de non-respect des covenants bancaires annuels détaillés ci-après :

- rapport des charges financières consolidées sur l'excédent brut d'exploitation consolidé inférieur à 0,25. A titre indicatif, celui-ci est de 0,03 au 30 juin 2013 ;
- rapport des dettes financières consolidées nettes sur la situation nette consolidée inférieur à 1. A titre indicatif, celui-ci est de 0,03 au 30 juin 2013 ;

- rapport des dettes financières consolidées nettes sur la capacité d'autofinancement consolidée inférieur à 3,5. A titre indicatif, celui-ci est de 0,18 au 30 juin 2013.

Les modalités de remboursement des emprunts d'Osiatis (solde de 20,5 M€ au 30/06/2013) seraient susceptibles d'être modifiées pour une partie d'entre eux (représentant un solde de 17,5 M€ au 30/06/2013), en cas de non-respect des covenants bancaires annuels détaillés ci-après :

- rapport des charges financières consolidées sur l'excédent brut d'exploitation consolidé inférieur à 0,25. A titre indicatif, celui-ci est de 0,03 au 30 juin 2013 ;
- rapport des dettes financières consolidées nettes sur la situation nette consolidée inférieur à 1,2. A titre indicatif, celui-ci est de 0,03 au 30 juin 2013 ;
- rapport des dettes financières consolidées nettes sur la capacité d'autofinancement consolidée inférieur à 3,5. A titre indicatif, celui-ci est de 0,18 au 30 juin 2013 ;
- covenants complémentaires :
 - le non-respect du ratio charges financières consolidées sur Excédent Brut d'Exploitation consolidé et/ou du ratio dettes financières consolidées sur capacité d'autofinancement consolidée (cf. ci-dessus) entraînera une majoration de 100 points de base du taux fixe du prêt et ce, jusqu'à publication de prochains comptes consolidés faisant apparaître le respect de ces ratios ;
 - une majoration de 15 points de base sera appliquée si le rapport dettes financières consolidées sur situation nette consolidée est compris entre 1,01 et 1,09 ; celle-ci sera portée à 25 points de base si ce même ratio est compris entre 1,10 et 1,19 et ce, jusqu'à publication de prochains comptes consolidés faisant apparaître le respect de ce ratio ;
 - un ratio dettes financières consolidées sur situation nette consolidée supérieur ou égal à 1,20 entraînera l'exigibilité anticipée de la créance.

Garantie et clauses particulières : sur un emprunt contracté auprès d'OSEO en 2011 pour un montant de 3 M€. Il a été prélevé une retenue de garantie de 150 K€ rémunérée au même taux que l'emprunt, cet emprunt bénéficiant d'une garantie du Fonds National de Garantie à hauteur de 80 % de l'encours du crédit.

(b) L'affacturage

Les principales caractéristiques des contrats d'affacturage mis en place chez Osiatis France, Osiatis Ingénierie, Osiatis Systems et ESR sont les suivantes :

- Cession non notifiée pour Osiatis Ingénierie et Osiatis Systems ;
- Cession notifiée pour Osiatis France et le groupe ESR ;
- Plafond de financement : 20 M€ en cumul pour les sociétés Osiatis Ingénierie et Osiatis Systems, 15 M€ chez Osiatis France et 10 M€ pour le groupe ESR ;
- Droit de recours : l'adhérent demeure solidaire du paiement des créances mais, sur demande, bénéficie d'une garantie du factor sur une partie de l'encours.

Le taux de financement de ces contrats correspond à la moyenne mensuelle de l'Euribor 3 mois plus une marge.

Les lignes accordées ne sont liées à aucune autre condition suspensive. Les contrats signés sont à durée indéterminée.

La capacité maximale de financement factor s'élève à 25,6 M€ et 0,2 M€ sont utilisés (par ESR) au 30 juin 2013. Le solde de financement disponible s'élève donc au 30 juin 2013 à 25,4 M€. Au niveau des entités Osiatis, aucune utilisation de la capacité de financement factor n'a été faite à cette date, ni au cours de l'année 2013.

(c) La trésorerie

La capacité brute d'endettement à court terme du Groupe est la suivante :

- Aucune autorisation de découvert bancaire n'a été négociée à ce jour ;
- Compte tenu de l'encours client confié au factor, la capacité maximale de financement par celui-ci s'élève à 25,6 M€ sur les 35 M€ autorisés.

La position de trésorerie et la dette nette sont suivies régulièrement et figurent dans le reporting mensuel.

La position de trésorerie brute était, au 30 juin 2013, de + 21 751 K€ dont 0 K€ de SICAV de trésorerie et la position de trésorerie nette (disponibilité brute 21 751 K€ – découverts de 540 K€ – financement factor de 241 K€) était de +20 970 K€, pour une position nette au 31 décembre 2012 de +24 042 K€.

(d) Échéancier des actifs et passifs financiers

	Total	A moins de 3 mois	Entre 3 mois et 6 mois	Entre 6 mois et 1 an	De 1 ans à 5 ans	Au-delà
Passif financier	23 822	3 088	1 556	3 055	15 972	150
Actif financier	23 228	21 751	0	0	1 477	0
Position nette avant gestion	47 050	24 839	1 556	3 055	17 449	150
Hors Bilan						
Position nette après gestion	47 050	24 839	1 556	3 055	17 449	150

Détail dans les postes du Bilan :

	A moins d'un an	De 1 ans à 5 ans	Au-delà
Passif financier à long terme		15 972	150
Passif financier à court terme	7 700		
Actif financier courant	21 751		
Actif financier non courant	0	1 477	0
Position nette avant gestion	29 451	17 449	150

1.4.2 Risques de taux d'intérêt

Le niveau d'endettement du Groupe au 30 juin 2013 s'élevait à 22,6 M€ dont 0,4 M€ à taux variable.

La part à taux variable de son endettement bancaire (y compris le financement factor ESR pour 241 K€) étant devenue très faible (1,7%), le Groupe n'a pas jugé nécessaire de couvrir ce risque. Cette décision a été prise en tenant compte de l'évolution générale des taux d'intérêt, du coût d'une telle couverture et de l'échéance de cette dette.

Endettement à taux variable en K€	A 1 an au plus	+ 1 an et - 5 ans	Au-delà
Emprunts auprès des établissements de crédit à taux variable	164	0	0
Financement factor	241	0	0
Sicav monétaire		0	0
Position nette avant gestion	405	0	0
Hors bilan	0	0	0
Position nette après gestion	405	0	0

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le Groupe adopte une politique prudente consistant à placer ses éventuels excédents en OPCVM de trésorerie ou produits équivalents.

1.4.3 Risques de taux de change

Le Groupe exerçant la quasi-intégralité de ses activités dans la zone euro, l'essentiel de sa facturation et de ses encaissements se fait en euro. Les flux hors Zone euro sont principalement en dollars et les flux d'encaissement (1,0 M€ au premier semestre 2013) couvrent les flux de décaissement (1,0 M€). Par ailleurs, le montant des achats en devises hors euro et dollar ont été jusqu'à présent peu significatifs. Pour ces raisons, le risque de change est très faible.

1.4.4 Risques actions

Le Groupe ne détient pas de valeurs mobilières de placement au 30 juin 2013.

Cependant, en cours d'année, le Groupe place ses excédents de trésorerie en SICAV monétaire sans risque auprès de banques notoirement connues et ne présentant, à la connaissance de la Société, aucun risque de solvabilité à ce jour ; l'intégralité des positions a vocation à être dénouée à la clôture.

Les actions propres, quelle que soit leur utilisation, sont comptabilisées, selon les normes IFRS, en déduction des capitaux propres. En conséquence, une variation du cours n'a aucun impact sur les résultats consolidés.

Au 30 juin 2013, la valeur d'acquisition de ces titres s'élevait à 7 024 K€ et leur valeur de marché était de 11 186 K€. La valeur de marché est calculée sur la base du cours moyen de bourse du dernier mois précédant la clôture. La Société détenait 1.253.653 actions propres au 12 septembre 2013 et 1.061.433 au 31 décembre 2012.

1.4.5 Risques liés aux engagements hors-bilan

(a) Cautions & garanties bancaires données & reçues

<u>Cautions bancaires</u>		<u>30/06/13</u>	<u>31/12/12</u>
<u>Cautions bancaires données par Osiatis</u>	<u>Litige Espagne</u>	<u>-1 373</u>	<u>-1 373</u>
<u>Garanties bancaires données par Osiatis France</u>	<u>Avances clients</u>		
<u>Garanties bancaires données par Osiatis Espagne</u>	<u>Contrats clients</u>	<u>-802</u>	<u>-828</u>
<u>Garanties bancaires données par Osiatis Belgique</u>	<u>Locations</u>	<u>-83</u>	<u>-83</u>
<u>Garanties bancaires données par Osiatis Autriche</u>	<u>Locations</u>	<u>-78</u>	<u>-78</u>
<u>Total</u>		<u>- 2 336</u>	<u>-2 362</u>

(b) Tableau récapitulatif des obligations et engagements

	<u>Total</u>	<u>A moins d'1 an</u>	<u>De 1 an à 5 ans</u>	<u>A plus de 5 ans</u>
<u>Contrats de bail (locaux)</u>	<u>5 613</u>	<u>2 791</u>	<u>2 821</u>	

(c) Droit individuel à la formation (DIF)

Droit individuel à la formation (DIF)

De la part ouverte des droits

France

304 048

Volume d'heures

N'ayant pas fait l'objet de demande des salariés

302 926

1.5 Informations relatives aux litiges

A l'exception des litiges décrits dans le Document de Référence et dans le Rapport Financier Semestriel, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et / ou du Groupe.

1.6 Liste récapitulative des délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital

Nature de l'autorisation	Plafond par opération	Plafond global	Date de l'assemblée	Durée de l'autorisation	Montants utilisés
Autorisation au directoire en vue de l'achat, de la conservation et du transfert par la Société de ses propres actions	Dans la limite de 10% du capital social de la Société d'un prix de 10 euros par action		5 juin 2013 (6ème réso.)	18 mois	Non utilisée

Autorisation au directoire de réduire le capital social de la Société par annulation des actions détenues en propre par la Société	Dans la limite de 10% du capital social de la Société au jour de la décision du directoire		5 juin 2013 (7ème réso.)	18 mois	Non utilisée
Autorisation au directoire de réduire le capital social de la Société par voie de rachat d'actions	1.663.340 euros		5 juin 2013 (8ème réso.)	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013	Non utilisée
Délégation de compétence au directoire à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit de catégories de bénéficiaires	1.663.340 euros	12.000.000 euros	5 juin 2013 (9ème réso.)	18 mois	Non utilisée
Autorisation au directoire de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions en faveur des membres du personnel et/ou des mandataires sociaux de la Société et des Sociétés du Groupe Osiatis	500.000 titres	12.000.000 euros	5 juin 2013 (10ème réso.)	38 mois	Non utilisée
Délégation de compétence au directoire à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	7.500.000 euros	12.000.000 euros	6 juin 2012 (13ème réso.)	26 mois	Non utilisée

Délégation de compétence au directoire à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offre au public	7.500.000 euros	12.000.000 euros	6 juin 2012 (14ème réso.)	26 mois	Non utilisée
Délégation de compétence au directoire à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offre visée au II de l'article L.411-2 du Code Monétaire et financier	20% du capital social de la Société à la date de l'émission et par période de 12 mois	12.000.000 euros	6 juin 2012 (15ème réso.)	26 mois	Non utilisée
Délégation de compétence au directoire à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit de catégories de bénéficiaires	Le nombre global des actions susceptibles d'être émises, immédiatement ou à terme, en vertu de la délégation ne peut être supérieur à 300 000		6 juin 2012 (16ème réso.)	18 mois	Non utilisée
Autorisation au directoire, en cas d'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'assemblée générale	Dans la limite de 10% du capital social de la Société par période de 12 mois	12.000.000 euros	6 juin 2012 (17ème réso.)	26 mois	Non utilisée

Autorisation au directoire, en cas d'augmentation de capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre	Dans la limite de 10% du capital social de la Société par période de 12 mois	12.000.000 euros	6 juin 2012 (18ème réso.)	26 mois	Non utilisée
Délégation de compétence au directoire à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société	7.500.000 euros	12.000.000 euros	6 juin 2012 (19ème réso.)	26 mois	Non utilisée
Autorisation au directoire à l'effet de procéder à une augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature	Dans la limite de 10% du capital social de la Société	12.000.000 euros	6 juin 2012 (20ème réso.)	26 mois	Non utilisée
Délégation de compétence au directoire à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfices ou primes		30.000.000 euros	6 juin 2012 (22ème réso.)	26 mois	Non utilisée

1.7 Information périodique et permanente publiée depuis le Rapport Financier Semestriel

Communiqué du 12 septembre 2013 relatif au rapprochement d'Osiatis et d'Econocom :

NAISSANCE D'UN NOUVEL ACTEUR DE RÉFÉRENCE DES SERVICES NUMÉRIQUES

Econocom, groupe européen de services numériques aux entreprises, et Osiatis, acteur majeur des services aux infrastructures et spécialiste des applications connexes, annoncent la finalisation de l'acquisition par Econocom de la majorité du capital d'Osiatis.

Cette opération constitue la 1^{ère} étape du projet de rapprochement des deux groupes afin de donner naissance à un nouvel acteur de référence dans le domaine des services numériques (8 300 collaborateurs, 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires dont 650 millions dans les services).

Acquisition de la majorité du capital d'Osiatis

Econocom a acquis ce jour l'intégralité des titres (actions et BSA) détenus par la société BML, contrôlée par Monsieur Walter Butler, ainsi que par Messieurs Robert Aydabirian, Jean-Maurice Fritsch, Bruno Grossi et Laurent Parquet, soit 8 632 555 actions et 875 000 bons de souscription d'actions représentant

51,90%¹ du capital et 50,06%¹ des droits de vote d'Osiatis. Econocom a également acquis ce jour le solde des BSA (soit 660 000) attribués aux managers du groupe Osiatis.

Cette transaction fait suite à la levée des dernières conditions suspensives². Chaque cédant perçoit globalement 1 action Econocom Group majorée d'une soulte de 4,00 € par action Osiatis. Cette transaction est rémunérée par l'émission effectuée ce jour de 9 527 460 actions nouvelles Econocom et par un paiement en numéraire de 38,1 millions d'euros qui interviendra, pour BML, le 15 février 2014 et pour les autres cédants dans les cinquante jours qui suivent le transfert des titres Osiatis.

À l'issue de l'acquisition de ce bloc de contrôle et de la réalisation effective de l'offre publique, **Jean-Louis Bouchard, Président du groupe Econocom, demeurera son premier actionnaire avec 41,6%³ du capital.**

Walter Butler, par l'intermédiaire de BML, en devient un actionnaire de référence avec 6,3%³ du capital et intégrera le Conseil d'administration d'Econocom Group. La société BML s'est par ailleurs engagée, jusqu'au 1^{er} janvier 2014, à ne pas céder les titres Econocom Group qu'elle détient, sans l'accord préalable d'Econocom.

Projet d'offre publique « mix & match » sur le solde des titres Osiatis

Oddo Corporate Finance, agissant en tant qu'établissement présentateur, va déposer, pour le compte d'Econocom, au cours des prochains jours conformément aux dispositions du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), un projet d'offre publique simplifiée visant la totalité des actions Osiatis qui ne lui appartiennent pas. Cette offre, dite « mix & match », sera, sous réserve de la décision de conformité de l'AMF, composée :

- d'une branche principale mixte (numéraire et titres), à raison de **1 action nouvelle Econocom Group majorée d'une soulte de 4,00 € par action Osiatis**,
- d'une branche subsidiaire en titres uniquement, à raison de **5 actions nouvelles Econocom pour 3 actions Osiatis**,
- d'une branche subsidiaire en numéraire uniquement, à raison de **10,00 € par action Osiatis**.

Cette offre permet aux actionnaires d'Osiatis de participer à la constitution d'un nouvel acteur européen de premier plan dans le domaine des services et de profiter pleinement des synergies attendues du rapprochement, ou de monétiser tout ou partie de leur participation.

Les actions Osiatis apportées à la branche principale mixte seront intégralement servies conformément à cette offre. Les branches subsidiaires feront l'objet, le cas échéant, d'un mécanisme de réduction de façon à ce qu'Econocom émette et paie globalement une action Econocom et 4,00 € par action Osiatis et que la proportion globale de 60% en actions Econocom et 40% en numéraire soit respectée.

À l'issue de l'offre, Econocom se réservera la faculté de demander, si les conditions le permettent, la mise en œuvre d'un retrait obligatoire au prix de la branche subsidiaire en numéraire de l'offre, soit 10,00 € par action Osiatis.

Le Conseil de Surveillance d'Osiatis a rendu un avis motivé favorable à l'unanimité sur le projet d'offre après avoir pris connaissance notamment du rapport de l'expert indépendant, le cabinet Ricol Lasteyrie, représenté par Madame Sonia Bonnet-Bernard, qui conclut au caractère équitable de l'offre pour les actionnaires d'Osiatis.

Ecrire ensemble le futur du groupe

Parallèlement au processus d'acquisition, Econocom a préparé activement l'intégration des équipes opérationnelles d'Osiatis au sein du nouvel ensemble. À ce titre, un Comité a été créé, regroupant des dirigeants des deux groupes, afin d'identifier et de préparer les chantiers prioritaires d'intégration qui seront lancés dans les jours qui viennent.

¹ Sur la base d'un nombre total de 16 633 400 actions composant le capital d'Osiatis et 17 243 767 droits de vote théorique à la date des présentes.

² Autorisation de l'Autorité française de la concurrence et dispense d'autorisation du Ministère français de l'Economie et des Finances

³ Sur la base de l'acquisition par Econocom de 100% des titres d'Osiatis à l'issue de l'offre publique mixte.

Jean-Louis Bouchard, Président d'Econocom, déclare : « Notre positionnement à la croisée de la technologie et de la finance, ainsi que notre ambition de développement dans l'univers du numérique, ouvrent aux 8 300 collaborateurs du nouveau groupe la formidable opportunité de participer à une aventure exaltante. J'ai d'ores et déjà décidé de confier à Bruno Grossi, co-président d'Osiatis, la responsabilité de la communication, des acquisitions et de la stratégie du nouveau groupe. Jean-Maurice Fritsch, co-président d'Osiatis, prendra la responsabilité de l'activité Services en France qui compte près de 6 000 collaborateurs. Et, dès le 1^{er} octobre, Bruno Grossi et Jean-Maurice Fritsch seront nommés membres du Comité Exécutif d'Econocom.

C'est ensemble, portés par notre envie d'entreprendre et d'innover, que nous relèverons les formidables défis du monde digital. »

Walter Butler a déclaré : « Quand j'ai repris Osiatis, il y a maintenant plus de 15 ans, en 1998, il y avait 600 collaborateurs. Depuis, le groupe a connu une croissance ininterrompue, tant de son chiffre d'affaires que de son résultat, et est devenu, grâce au remarquable travail de ses équipes, un des principaux acteurs des services informatiques en France, avec plus de 4 600 collaborateurs. Le rapprochement d'aujourd'hui est un nouvel acte fondateur, et en tant qu'actionnaire important du nouvel ensemble Econocom-Osiatis, nous allons continuer à accompagner les équipes dans la mise en œuvre de leur ambitieux plan de développement ».

1.8 Perspectives

Malgré le manque de visibilité dû au contexte économique mais fort de ses bonnes performances au premier semestre et de son positionnement sur les besoins du marché autour des datacenters et, majoritairement, les budgets de fonctionnement des entreprises, le Groupe reste confiant dans la réalisation des objectifs qu'il s'est fixé pour 2013 : une croissance supérieure au marché et une amélioration de la marge opérationnelle.

1.9 Calendrier de la communication financière à venir

Chiffre d'affaires T3 2013	6 novembre 2013 après bourse
-----------------------------------	-------------------------------------

2. PERSONNES RESPONSABLES

2.1 Nom et fonction de la personne responsable des informations relatives à Osiatis

Monsieur Jean-Maurice Fritsch, président du Directoire

2.2 Attestation de la personne responsable des informations relatives à Osiatis

« J'atteste que le présent document qui a été déposé le 2 octobre 2013 auprès de l'Autorité des marchés financiers, et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour d'ouverture de l'offre, comporte l'ensemble des informations disponibles à la date du présent document, requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006, dans le cadre de l'offre publique d'achat initiée par Econocom Group SA/NV et visant les actions d'Osiatis.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Monsieur Jean-Maurice Fritsch, président du Directoire